



# Commune d'Entrelacs

## Commune déléguée de Saint-Girod



### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

#### Approuvé le 28/11/2018

Plan 5/6  
Echelle : 1/5000

#### Les zones urbaines et à urbaniser

- Ua et Ua1: Secteur de centralité
- Ub: Secteur de centralité élargie
- Ud : Secteur à dominante d'habitat pavillonnaire
- Uh : Secteur de quartier périphérique ou de hameau
- Ue : Secteur d'activité économique (Uec, sous secteur de Ue)
- Usp: Secteur d'équipement d'intérêt collectif
- Ut : Secteur à vocation touristique
- 1AUa : Secteur à urbaniser à vocation d'habitat ouvert à l'urbanisation
- 2AUa : Secteur à vocation d'habitat fermé à l'urbanisation
- 2AUe : Secteur à vocation économique fermé à l'urbanisation

#### Les zones agricoles et naturelles

- A: Zone agricole
- As: Zone agricole inconstructible
- Ae: Zone agricole de gestion des activités économiques non agricoles
- N: Zone naturelle
- Ns: Zone de stockage existant

#### Prescriptions

- Zones humides identifiées au titre de l'article L.151-23 du CU
- Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du CU
- Eléments remarquables (boisements) identifiés au titre de l'article L151-23 du CU
- Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU
- Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation
- Secteur de diversité commerciale à protéger au titre de l'article L.151-16 du CU
- Changements de destinations identifiés au titre des articles R151-35 et L151-11 du CU
- Eléments remarquables bâtis identifiés au titre de l'article L151-19 du CU

#### Risques

- PPRNi, Zone rouge
- PPRNi, Zone bleue
- PIZ, Confère détails dans le règlement écrit

#### Autres éléments

- Limites des communes et des communes déléguées
- Constructions non portées au document cadastral

**Le droit de préemption urbain est en vigueur sur toutes les zones U et AU du PLU**

